

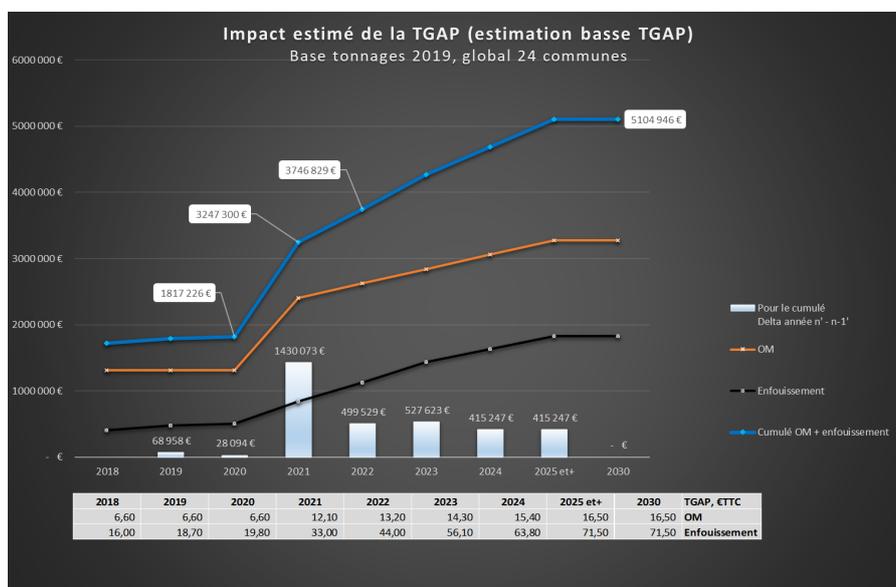
## ATELIER 1 :

## COMBATTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES ET LES NUISANCES

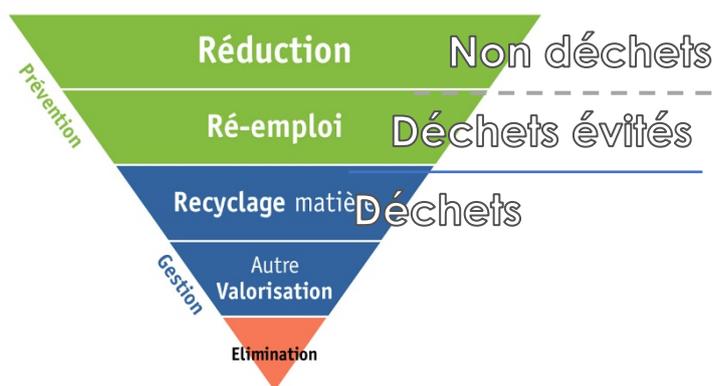
*Quelle stratégie de réduction et de valorisation des déchets à l'échelle du territoire ?  
Comment développer ensemble une stratégie de valorisation des déchets ?*

## CONTEXTE / DONNÉES DE CADRAGE

- Près de 256 000 tonnes ont été collectées en 2019 (hors déchets des services techniques, dépôts sauvages et déchetteries) sur le territoire. Soit une moyenne de 367 kg par habitant supérieure à la moyenne nationale (annexes 1). Les biodéchets sont estimés à 100 000 tonnes par an.
- La collecte et le traitement des déchets coûtent plus de 73 M€ par an. On évalue l'augmentation des dépenses de traitement pour 2021 à +18% et les dépenses de collecte à 2,5%.
- L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes a été votée pour rendre significativement plus coûteux le traitement et a fortement incité à hiérarchiser les moyens de gestion des déchets.



- La hiérarchie des modes de traitement consacrée en France dans la loi pour la transition écologique et la croissance verte vise à privilégier, dans l'ordre :
  - la réduction du déchet : privilégier l'utilisation d'une gourde plutôt qu'acheter une bouteille d'eau en plastique (il n'y a pas de déchet créé)
  - le réemploi : un livre donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui le réutilisera (le déchet est évité)
  - le recyclage : recycler la bouteille plastique qui deviendra du textile, un arrosoir, un tapis, une chaise de jardin...
  - toute autre valorisation, notamment l'incinération avec valorisation énergétique
  - l'élimination par incinération sans valorisation énergétique ou enfouissement



Hiérarchie des modes de traitement des déchets

- Des lois spécifiques, comme la loi EGalim de 2018 : obligation pour les établissements scolaires de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire avec les quantités de produits gaspillés et les coûts engendrés + suppression des contenants plastique en 2025.
- Le Territoire a adopté fin 2019 son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec 29 actions opérationnelles : réduire les déchets organiques (7 actions), favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage (8), favoriser la consommation responsable (5), être exemplaire en matière de prévention des déchets (4), mieux communiquer sur la prévention des déchets (3), mobiliser les acteurs économiques (2) (annexe 2).
- On estime entre 2 et 4 millions d'euros les économies de fonctionnement par an si l'objectif de 9 % de réduction de déchet est atteint.
- Mais une tendance de production et d'achat globalement défavorable. Pour illustrer les défis globaux en matière de déchets : la production et la consommation de matière plastique continue d'augmenter à un rythme exponentiel. **Chaque année, nous produisons plus de plastique que l'année précédente.** La consommation de plastique au niveau mondial a ainsi plus que doublé depuis les années 2000. Et selon les prévisions du secteur, cette production pourrait encore quadrupler d'ici 2050. Cette augmentation continue accroît la pression sur les écosystèmes, notamment marins. L'Europe déverse ainsi entre 150 000 et 500 000 tonnes de déchets plastiques dans la mer chaque année. La production de matière plastique (fabriquée à partir de pétrole, de gaz de schiste et de charbon) contribue également au réchauffement climatique. La production et l'incinération du plastique sont responsables de l'émission de 400 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans le monde chaque année.

## QUESTIONNEMENTS / PISTES DE RÉFLEXION

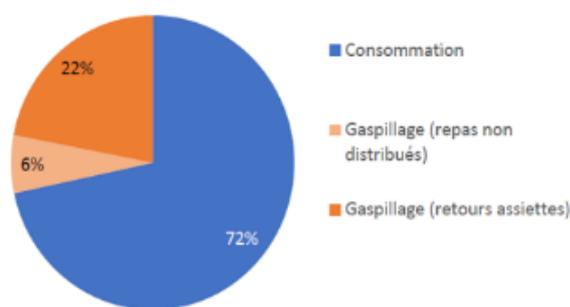
- 1<sup>er</sup> enjeu : rendre atteignable l'objectif de baisse de 9% de réduction des déchets ménagers à l'horizon 2025

Un objectif partagé de « non-gâchis » et d'économies financières pour le bloc local : zoom sur l'exemple du gaspillage alimentaire dans les cantines.

Plusieurs actions ont été entamées courant 2020 au titre du PLPDMA, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. La prévention des déchets génère des économies directes (de l'ordre de 3 millions d'euros directement sur la compétence), mais aussi d'autres économies de fonctionnement. Ainsi, les économies sur le budget sont de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an et par école. L'intérêt à agir est direct et partagé.

En moyenne le taux de gaspillage alimentaire s'élève à 25 à 30 % des quantités livrées

Part des quantités moyennes consommées et gaspillées



Pour une école le gaspillage alimentaire peut représenter un coût pour la commune compris entre 10 000 et 20 000 €/an

| Commune   | Taux de gaspillage | Coût / an du gaspillage alimentaire pour cette école | Estimation sur l'ensemble des écoles |
|-----------|--------------------|--|--------------------------------------|
| Cantine 1 | 38 %               | 40 000 €   | 348 000 €                            |
| Cantine 2 | 21 %               | 19 200 €   | 213 000 €                            |
| Cantine 3 | 28 %               | 25 000 €   | 148 000 €                            |
| Cantine 4 | 27 %               | 32 300 €   | 259 000 €                            |
| Cantine 5 | 36 %               | 31 900 €   | 210 000 €                            |

**Action du PLPDMA : Accompagnement sur une école pilote** comprenant le diagnostic de pesée de toutes les composantes du repas (restes d'assiettes, repas non servis), un rapport de diagnostic et élaboration d'un plan d'actions en coopération avec les équipes, des fiches actions détaillées et la remise d'un tableau de bord pour suivi des actions.

## Comment renforcer la synergie ville – Territoire sur des actions très dépendantes de la mobilisation de terrain ?

Le plan local de prévention est tel que les villes peuvent choisir de commencer les actions qu'elles jugent les plus impactantes dans leur contexte. La notion d'expérimentation a été ainsi privilégiée en 2020 (ex. gaspillage dans les cantines scolaires, mise à disposition de composteurs). Les 29 actions sont rappelées en annexe.

La prévention est directement dépendante d'une action visible et continue dans le temps. Il est ainsi proposé d'accentuer ces actions avec un partenariat ville – EPT.

Dans ce contexte, l'objectif inscrit dans le PLPDMA est-il atteignable ? Oui, si...

La réussite de cet objectif dépend notamment de changements d'habitudes des habitants. Comment le bloc local peut-il favoriser les conditions de réussite des actions de prévention des déchets ? Comment porter les messages les plus efficaces, au plus près de la vie des habitants, en proximité ? Des campagnes de communication à l'échelle du territoire (enjeu de mutualisation des supports sur l'espace public) ? Une mobilisation de nouvelles forces sur le terrain sur les 3 prochaines années, pour faire franchir un cap ?

Quels signes donne le bloc local dans la réduction de ses propres déchets ? Comment éviter le plastique dans la commande publique ? Quelles actions au sein des services aux usagers ? Le bloc local est-il prêt à porter les objectifs de « territoire zéro déchets » ?

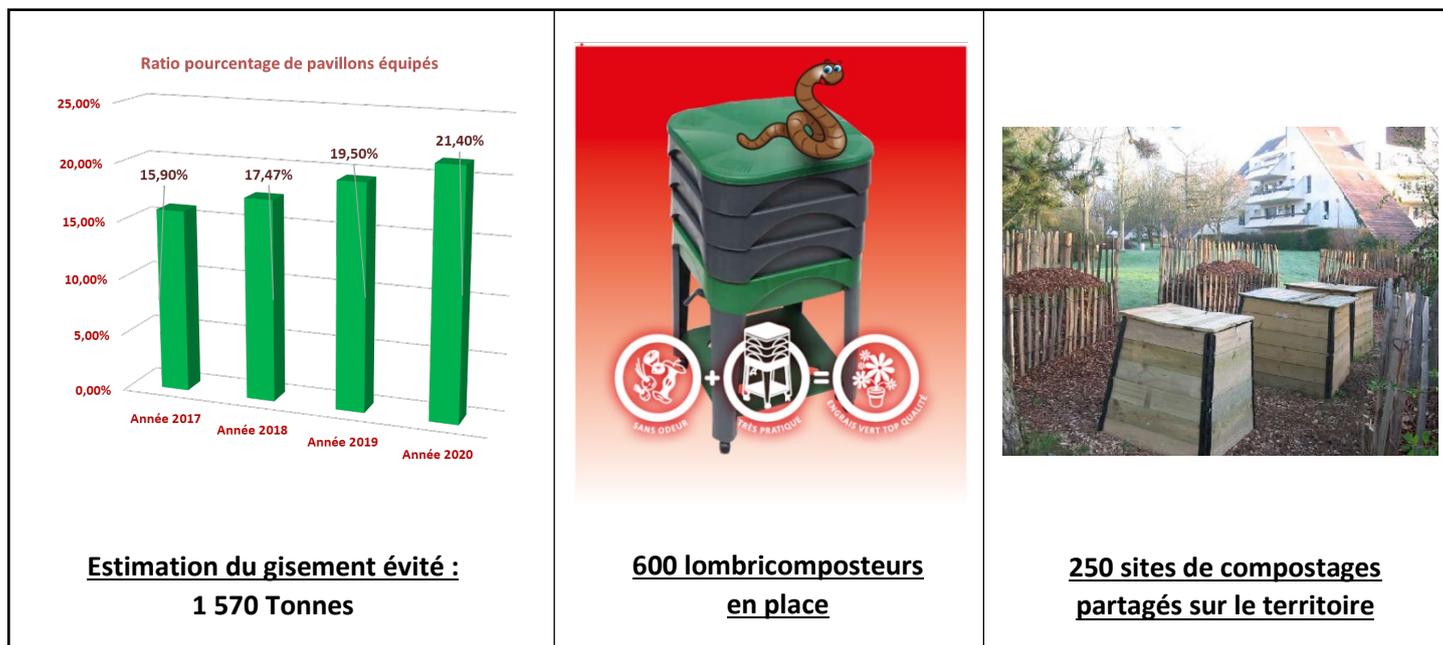
- **2<sup>e</sup> enjeu : se préparer à mieux collecter et valoriser les biodéchets**

La mise en place à l'horizon 2024 d'un processus tendant à généraliser la collecte des biodéchets (recensés à 100 000 tonnes sur le territoire) doit conduire à diminuer fortement le volume des déchets incinérés, avec des enjeux écologique et économiques (impact de la TGAP, taxe générale sur les activités polluantes voulue par le législateur, coût à la tonne en augmentation jusqu'en 2025), et d'efficacité pour le bloc local.

Faut-il prioriser le compostage (individuel, et de proximité) et collecter le reste pour développer la filière de méthanisation ? Ou déterminer un objectif de court terme (10 %, 20 %) et viser de nouveaux axes de production d'énergie davantage renouvelable ? Et pour cela contribuer à la mise en place d'unités de méthanisation à l'échelle territoriale (dans le cadre plus large de territoire d'industries) ?

La future collecte des biodéchets, nouvelle collecte par rapport au service actuel, devra correspondre à une diminution des volumes de collectes des ordures ménagères. Doit-on communiquer dès les mois à venir l'objectif d'une diminution du service des ordures ménagères pour financer les futures collectes demain ?



**ZOOM COMPOSTAGE**

- **3<sup>e</sup> enjeu : mieux trier les emballages et le verre**

## Les constats :

- Sur le verre : diminution du tonnage collecté, en deçà de la moyenne francilienne. Du verre dans les ordures ménagères peut être capté.
- Emballages et journaux-magazines : les tonnages augmentent (du fait de l'extension des consignes de tri : Siredom en 2015 et Sycotom en 2019). Le plan de communication relatif au passage en extension de consignes de tri pour le Siredom était très limité. La RIVED passe en extension de consignes de tri à compter du juillet 2021.
- Le taux de refus moyen est de 26 %, tandis que le taux francilien de 24 %. Si on se donne l'objectif de 23 % de taux de refus les économies potentielles seraient de l'ordre de 170 000 € / an.

Un plan de communication global emballages et verre pour l'ensemble du Grand-Orly Seine Bièvre à proposer au printemps 2021 ? Les élus seraient-ils prêts à un relais massif de cette communication à compter de juin 2021 (pages dédiées dans les bulletins municipaux, panneaux d'affichage...)?

- **4<sup>e</sup> enjeu : viser une maîtrise des coûts de collecte sur les 7 bassins du territoire**

L'augmentation des coûts de traitement a fait apparaître des besoins de financement nouveaux dès 2020 et pour les années à venir. Le levier « prévention », s'il réussit, viendra diminuer « l'effet volume ». L'objectif complémentaire proposé dans les premières réunions de bassin est de travailler à optimiser les moyens de collecte tout en visant à une plus grande efficacité du service rendu.

Des aménagements sont ainsi discutés dans les bassins, par exemple :

- L'adaptation des collectes des encombrants, du verre et des déchets verts, pour améliorer le tri et les conditions de travail des agents
- Collectes après 9h le lundi et pas de collectes le samedi dans les grands collectifs
- Des collectes de flux différents le même jour dans les quartiers pavillonnaires pour limiter les nuisances
- Des pistes pour optimiser les moyens (humains et matériels) notamment dans la gestion des bacs, des déchets issus du ramassage des dépôts sauvages et des déchets issus de l'activité des services
- Etc.

**En conclusion des 4 enjeux valider une stratégie consistant à :**

- Rendre lisible et concrète la volonté de diminuer les déchets produits et utilisés.
- Financer les moyens utiles à la réussite des objectifs posés en anticipant les économies repérées.
- Rendre le bloc local et les communes exemplaires dans leurs pratiques (besoin de profonds changements dans nos organisations (déchets des services techniques par exemple).

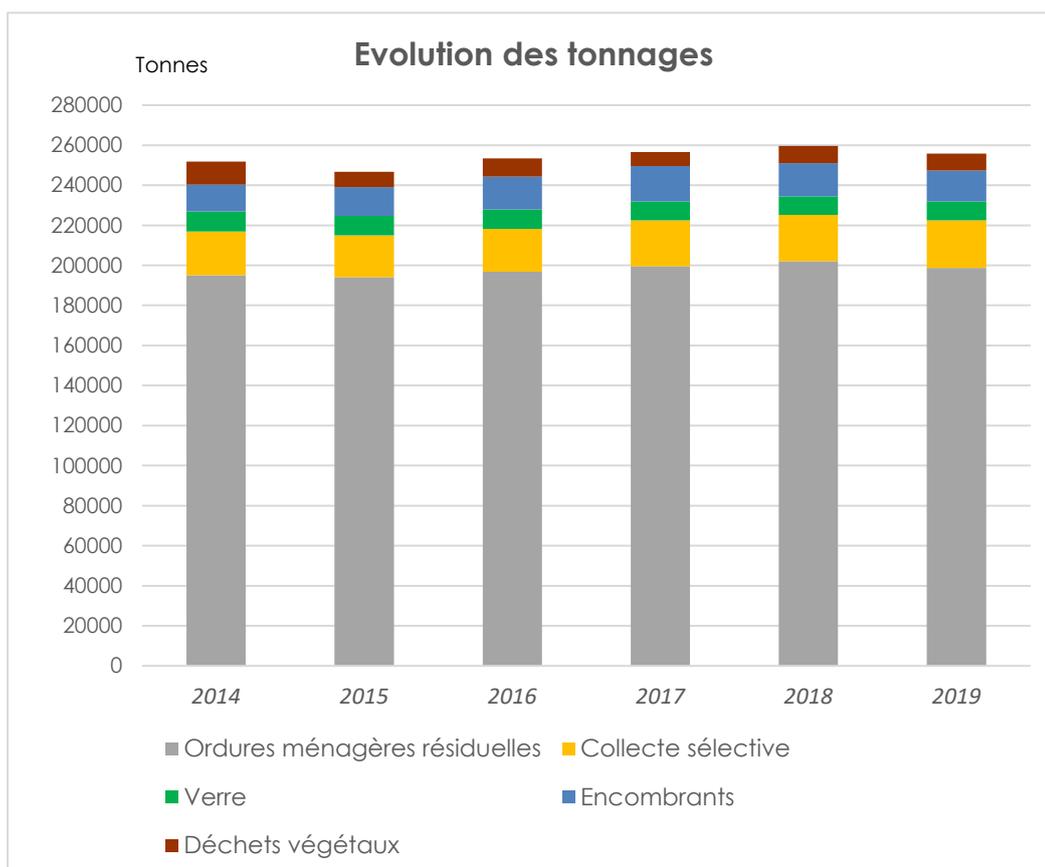


## Annexe 1 : les flux de déchets

En 2019, **255 791 tonnes** ont été collectées sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre (hors déchets des services techniques, dépôts sauvages et déchèteries, données en cours de consolidation), soit **367 kg/hab./an** (-2% comparé à 2018).

| Décomposition des tonnages de déchets  |                               | 2018        | 2019       | EVOLUTION (%) | Moyenne IDF |
|--|-------------------------------|-------------|------------|---------------|-------------|
| <b>Déchets ménagers et assimilés</b>   |                               | 375 kg/hab  | 367 kg/hab | -2%           | -           |
| <b>Ordures ménagères et assimilées</b> |                               | 339 kg/hab  | 333 kg/hab | -2%           | -           |
|  | Ordures ménagères résiduelles | 292 kg/hab  | 285 kg/hab | -2%           | 293         |
|  | Multimatériaux                | 33 kg/hab   | 34 kg/hab  | 3%            | 35          |
|  | Verre                         | 14 kg/hab   | 14 kg/hab  | -0,3%         | 20          |
| <b>Déchets occasionnels</b>            |                               | 36 kg/hab   | 34 kg/hab  | -5%           | -           |
|  | Déchets végétaux              | 12,5 kg/hab | 12 kg/hab  | -4%           | 21          |
|  | Encombrants                   | 24 kg/hab   | 22 kg/hab  | -6%           | 24          |

Évolution des tonnages en kg/hab.



Évolution des tonnages depuis 2014

## Annexe 2 : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

| Axe stratégique   | Flux de déchets concernés                 | Actions   |
|---|---|---|
| <b>A - Réduire les déchets organiques</b>                           | Déchets verts                             | <p><b>A1</b> - Sensibiliser les habitants aux méthodes de jardinage alternatif</p> <p><b>A2</b> - Développer l'usage de broyeurs pour réduire déchets verts des particuliers</p> <p><b>A3</b> - Développer la gestion de proximité des déchets verts / biodéchets (compostage individuel, en pied d'immeuble ou de quartier)</p>  |
|   | Déchets alimentaires                      | <p><b>A4</b> - Sensibiliser les ménages pour réduire le gaspillage alimentaire</p> <p><b>A5</b> - Sensibiliser dans les écoles les enfants de façon ludique à la question du gaspillage alimentaire</p> <p><b>A6</b> - Accompagner les écoles à la mise en place de plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p><b>A7</b> - Organiser la récupération des invendus des marchés alimentaires par des associations locales en vue de leur redistribution</p>   |
| <b>B - Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage</b> | Textiles                                  | <p><b>B1</b> - Développer le parc de bornes textiles notamment sur le domaine privé</p> <p><b>B2</b> - Réaliser une cartographie des points d'apport volontaires et structures de collecte des textiles</p>   |
|   | Les encombrants, biens d'équipement, DEEE | <p><b>B3</b> - Créer un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire</p> <p><b>B4</b> - Soutenir les initiatives autour du réemploi portées par des associations locales</p> <p><b>B5</b> - Organiser des « recycleries éphémères » en partenariat avec les bailleurs et acteurs du territoire</p> <p><b>B6</b> - Créer des zones de réemploi dans les déchetteries fixes et mobiles et conventionner avec les recycleries pour la mise à disposition des objets collectés</p> <p><b>B7</b> - Développer les collectes solidaires de DEEE en partenariat avec les éco organismes</p> <p><b>B8</b> - Accompagner les recycleries à la formation de leurs salariés vers de nouveaux emplois</p> |

| Axe stratégique   | Flux de déchets concernés   | Actions   |
|---|---|---|
| <b>C - Favoriser la consommation responsable</b>                | Emballages évitables, papier, objet à usage unique<br><br>Imprimés non sollicités | <p><b>C1</b> - Organiser une grande campagne de sensibilisation des habitants sur la réduction des emballages et produits à usage unique</p> <p><b>C2</b> - Proposer aux organisateurs d'événement une charte « événements zéro déchet »</p> <p><b>C3</b> - Créer un label pour les commerçants menant des actions de réduction des déchets d'emballages</p> <p><b>C4</b> - Accompagner les commerçants des marchés alimentaires afin de supprimer les sacs plastique</p> <p><b>C5</b> - Déployer et poursuivre le dispositif STOP PUB et solliciter auprès des enseignes commerciales un engagement à respecter cette démarche</p> |
| <b>D - Être exemplaire en matière de prévention des déchets</b> | Déchets des collectivités   | <p><b>D1</b> - Supprimer les objets à usage unique</p> <p><b>D2</b> - Rationaliser et réduire la consommation des papiers de bureau et communication</p> <p><b>D3</b> - Intégrer le réemploi et la consommation responsable dans la commande publique</p>   |
| <b>E - Mieux communiquer sur la prévention des déchets</b>      | Tous les flux de déchets ménagers et assimilés                                    | <p><b>E1</b> - Elaborer un plan de communication de grande ampleur sur la prévention des déchets</p> <p><b>E2</b> - Organiser des événements festifs sur la prévention</p> <p><b>E3</b> - Investir de nouveaux modes de communication (ex : applications...)</p> <p><b>E4</b> - Organiser des opérations « familles zéro déchet » et communiquer sur les résultats</p>  |
| <b>F - Mobiliser les acteurs économiques</b>                    | Déchets des entreprises   | <b>F1</b> - Organiser des conférences, forum d'échange sur l'écologie industrielle et territoriale  |
|   | Déchets des commerçants   | <b>F2</b> - Favoriser le don des invendus par les commerçants   |

Axes stratégiques du PLPDMA

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

1. **Accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire** conformément aux obligations de la loi EGalim. En 2019, 6 communes étaient engagées dans la démarche.
2. **Expérimentation de la collecte d'invendus alimentaires de fruits et légumes sur le marché forain du centre-ville d'Ivry-sur-Seine** : ces invendus sont ensuite redistribués à des familles ivryennes par l'intermédiaire d'associations.
3. **Acquisition de broyeurs portatifs pour le prêt aux habitants** en vue de limiter la production de déchets verts.
4. **Lancement d'un appel à projet pour soutenir les initiatives locales autour du réemploi** : cet appel à projet a permis de soutenir 11 projets d'associations du territoire dont entre autres la création d'un repair café à Savigny-sur-Orge, un atelier de fabrication de jeux à partir de bois de récupération avec la ressourcerie du spectacle de Vitry-sur-Seine, la réduction des déchets dans un club de tennis de table au Kremlin-Bicêtre, et le développement du compostage en habitat collectif à Villejuif.
5. **Création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire** et mise en ligne sur le site internet de l'EPT : une centaine d'acteurs ont ainsi été répertoriés.
6. **Développement du parc de bornes d'apport volontaire pour les textiles** : 322 bornes textiles avec un tonnage collecté de 948 tonnes soit 1.36 kg/an/hab.
7. **Accompagnement au développement de l'activité des recycleries du territoire, organisation d'animations autour du réemploi** (ex : ateliers réparation vélo) : 10 recycleries sont présentes sur le territoire. Ces structures, souvent associatives, ont une réelle action en faveur du réemploi car elles recueillent des objets (mobilier, livres, jouets) apportés par les habitants pour leur donner une seconde vie en les revendant à prix modiques après les avoir réparés ou restaurés. Ces objets sont ainsi détournés du flux de déchets (voir tableau 4).
8. **Promotion du compostage individuel et en pied d'immeuble** : Près de 1 500 composteurs ont été distribués sur le territoire en 2019. Environ 20 % des pavillons sont ainsi équipés de composteurs et 143 lombricomposteurs ont été distribués.